

Plan d'action visant à donner suite aux recommandations du
Portrait de la sécurité civile au ministère des Transports,
de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :
Pour contribuer à une société résiliente aux catastrophes

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
1 – Adopter une politique ministérielle de sécurité civile			
<p>Méconnaissance de la sécurité civile et des travaux de la Coordination ministérielle de la sécurité civile de la part des gestionnaires.</p> <p>Nécessité d'un signal institutionnel fort de sécurité civile caractérisé par un engagement ministériel et l'octroi de ressources pour la sécurité civile (section 4.1.1).</p> <p>Absence de la sécurité civile dans le Plan stratégique du Ministère.</p>	<p>Le Ministère constate également la méconnaissance de la sécurité civile dans les unités centrales et territoriales, ainsi que chez les autorités.</p>	<p>Élaborer une politique ministérielle de sécurité civile. Le mandat de la rédaction de cette politique sera confié à une firme externe, mais en collaboration avec les ressources du Ministère.</p> <p>Cette politique intégrera les orientations de la politique sur la gestion des risques en sécurité civile présentement en élaboration.</p> <p>D'ici la publication de la nouvelle politique, des présentations sont prévues pour les divers intervenants internes afin de rehausser leurs connaissances en sécurité civile et susciter la discussion afin d'établir les bases de la future politique.</p> <p>Intégrer la sécurité civile dans le Plan opérationnel découlant du Plan stratégique du Ministère.</p>	<p>Septembre 2017</p> <p>Juin 2017</p> <p>Juin 2017</p>

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
 PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
		Les directions territoriales seront, à brève échéance, dotées de ressources entièrement affectées à la sécurité civile. Ces ressources seront dorénavant placées sous l'autorité de la Direction générale de la sécurité civile et de la veille opérationnelle.	Septembre 2017
2 – Adopter une structure de sécurité civile fonctionnelle et mobilisatrice			
<p>Nécessité que tous les gestionnaires du Ministère contribuent au renforcement de la sécurité civile.</p> <p>Besoin d'exercices de table qui impliquent les membres du comité de gestion du Ministère.</p> <p>Ajout d'attentes signifiées spécifiques à la sécurité civile pour les gestionnaires.</p> <p>Besoin d'un comité ministériel de sécurité civile qui réunit des gestionnaires de chacune des directions générales.</p> <p>Besoin d'une unité administrative affectée à la sécurité civile relevant du sous-ministre ou d'une entité dont le mandat et les activités s'exercent horizontalement à travers l'ensemble du Ministère.</p> <p>Augmentation de la capacité d'influence horizontale de l'unité administrative affectée à la sécurité civile.</p> <p>Plus grande prise en compte des gestionnaires et intervenants</p>	<p>Le Ministère est d'accord avec l'élargissement du programme d'exercices et la création d'attentes signifiées pour les gestionnaires.</p> <p>Le sous-ministre associé aux territoires occupe une fonction qui permet une influence horizontale.</p> <p>Le Ministère souligne que des consultations sont systématiquement effectuées auprès de toutes les directions territoriales sont systématiquement effectuées afin d'établir le contenu du Plan ministériel de mesures d'urgence et de sécurité civile (PMMUSC).</p>	<p>Un programme d'exercices sera élaboré et inclura tous les intervenants en sécurité civile au Ministère. La création des scénarios d'exercices d'envergure et leur encadrement seront éventuellement confiés à une entreprise spécialisée dans le domaine. Pour accélérer la réalisation d'exercices, un contrat de conception d'exercices pourrait être octroyé.</p> <p>Le Ministère a créé une nouvelle direction générale le 1^{er} avril 2017, la Direction générale de la sécurité civile et de la veille opérationnelle (DGSCVO), qui relève du sous-ministre associé aux territoires.</p>	<p>Avril 2018</p> <p>Terminé</p>

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
responsables dans l'élaboration des plans de mesures d'urgence.		<p>La composition du comité de la Coordination ministérielle de la sécurité civile sera revue et bonifiée.</p> <p>Rendre systématique des attentes signifiées spécifiques à la sécurité civile à tous les gestionnaires concernés.</p> <p>Les réunions du comité de gestion du Sous-ministériat aux territoires auront dorénavant un point statutaire à l'ordre du jour concernant la sécurité civile.</p> <p>Un point sera également ajouté à l'ordre du jour du comité de gestion du Ministère sur une base trimestrielle.</p>	Juin 2017
3 – Poursuivre la vigie ministérielle en sécurité civile			
<p>Améliorer les relations avec les autres provinces et les États voisins.</p> <p>S'intéresser à tous les modes de transport.</p> <p>Développer une vigie des meilleures pratiques en sécurité civile ici et ailleurs.</p>	<p>Le Ministère, dans son projet d'élaboration d'un plan de gestion des risques en sécurité civile, explique de manière détaillée l'arrimage proposé entre les modes de transport, voulant que seuls les risques liés aux opérations maritimes, ferroviaires et aériennes soient exclus (car déjà pris ou potentiellement pris en charge), mais que les répercussions d'une interruption de ces services sur l'offre de transport doivent demeurer à l'intérieur de la portée de la politique.</p> <p>Le Ministère effectue déjà une veille proportionnelle aux ressources humaines dont elle dispose. De plus, les initiatives de sécurité civile mises en place ailleurs sont</p>	<p>Un système de veille scientifique et technique a été créé en gestion des risques et changements climatiques (géré par le Centre de documentation du Ministère).</p> <p>Des membres de la Direction de la sécurité civile (unité qui relève de la nouvelle DGSCVO) sont membres correspondants de certains comités techniques (gestion des catastrophes et sûreté des infrastructures) de l'Association mondiale de la route.</p>	<p>Terminé</p> <p>Terminé</p>

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
 PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
	parfois difficiles à implanter dans le contexte québécois.	Poursuite des efforts d'intégration des meilleures pratiques et tenue d'un registre ministériel de celles qui ont été retenues.	En continu
		La nouvelle Direction générale de la sécurité civile et de la veille opérationnelle aura le mandat d'établir des liens avec les partenaires limitrophes et d'explorer la possibilité d'élaborer des ententes d'échange d'information et de meilleures pratiques. Il sera probablement possible d'arrimer ces démarches avec des ententes de partenariat actuelles (voir avec le ministère de la Sécurité publique et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie).	En continu
4 – Terminer le projet de politique de gestion des risques			
Arrimage accru avec d'autres initiatives gouvernementales et sociétales.	Le Ministère est d'accord avec cette recommandation, mais s'interroge sur l'arrimage avec la continuité et les mesures d'urgence.	Les projets de Plan en gestion des risques et de Politique de gestion des risques en sécurité civile sont en cours d'approbation, arrimés avec d'autres démarches de planification (Politique de gestion intégrée des risques (stratégiques) et l'éventuelle Politique de sécurité civile).	30 juin 2017

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
 PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
5 – Généraliser l'identification des risques et vulnérabilités inhérents aux actifs et aux processus du Ministère			
Vulnérabilités des ressources.	Le Ministère est d'accord avec cette observation.	La Politique de continuité des services et le Programme de gestion de la continuité des services sont en voie d'être finalisés. Considérant le retard par rapport aux objectifs initiaux et les courts délais de réalisation auxquels le Ministère est confronté pour la réalisation de ses plans de continuité de services essentiels, la suite des actions à terminer sera confiée à une entreprise externe spécialisée dans le domaine.	Juin 2018
		Le Ministère mettra en place sous peu une Cellule de crise, c'est-à-dire une structure pouvant se mobiliser rapidement et coordonner les actions prioritaires et essentielles lorsque survient un sinistre pouvant affecter la sécurité du personnel, les actifs et la prestation des services essentiels du Ministère.	30 juin 2017
6 – Adopter des mesures de prévention et d'atténuation			

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
<p>Prioriser l'adoption de mesures de prévention et d'atténuation. Ces mesures cibleront tant les infrastructures du Ministère que ses ressources de fonctionnement. Assurer des suivis rigoureux pour mesurer l'efficacité.</p> <p>Besoin de procédures communes et interopérabilité des unités (uniformité des ressources informatiques), particulièrement les centres intégrés de gestion de la circulation (CIGC).</p> <p>Critères observables pour déterminer les modalités de fermeture préventive des routes et ponts.</p> <p>Effectuer un suivi rigoureux et documenté des mesures de prévention et d'atténuation des risques.</p>	<p>Cet enjeu (efficacité des mesures de prévention et d'atténuation) est déjà ciblé dans le projet de Plan de gestion des risques en sécurité civile, qui est sur le point d'être soumis aux autorités du Ministère pour approbation. Ce plan deviendra l'une des composantes de la politique ministérielle de sécurité civile.</p> <p>Le Ministère constate le même besoin en matière d'interopérabilité.</p> <p>En matière de fermeture de routes, le Ministère considère important de clarifier les rôles et responsabilités du Ministère et de la Sûreté du Québec (SQ).</p>	<p>La nouvelle DGSCVO a le mandat d'élaborer un Cadre de gestion des CIGC afin d'uniformiser leurs procédures et outils de travail. Les travaux ont déjà été initiés par une autre unité.</p> <p>Protocole d'entente avec la SQ à venir au sujet de la fermeture de routes et d'une procédure pour alerte à la bombe.</p> <p>Déterminer les modalités de fermeture préventive de routes et de ponts (accumulation de neige ou d'eau, force des vents, visibilité, intensité des secousses sismiques, dimensions de fissures et d'affaissement) et en effectuer un suivi rigoureux et documenté.</p>	<p>Septembre 2017</p> <p>30 juin 2017</p> <p>Octobre 2017</p>
7 – Assurer la cohérence dans la gestion du risque résiduel			
<p>Préciser le traitement des risques résiduels (acceptation, partage et mesures de contingence).</p> <p>Améliorer les stratégies de gestion des risques par les retours d'expérience, des événements réels et des activités d'évaluation de programme.</p>	<p>Le Ministère rappelle que le projet de plan de gestion des risques prévoit que le comité technique de ce dernier devra raffiner la méthodologie proposée et établir des niveaux de gestion des risques en collaboration avec les unités opérationnelles.</p> <p>Il rappelle également que le projet de plan de gestion des risques se base sur la norme ISO-31000, laquelle prévoit un cycle d'amélioration continue.</p>	<p>Risques ministériels actualisés.</p> <p>Le cycle d'amélioration continue de la gestion des risques sera le plus exhaustif possible.</p>	<p>2019</p> <p>30 juin 2017</p>

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
8 – Actualiser la stratégie de préparation			
<p>Assurer la mise à jour des plans, la formation du personnel, la vérification des équipements et centres d'urgence, la tenue des exercices et la reddition de comptes sur l'état de préparation.</p> <p>Développer les compétences du personnel : sensibilisation, formation, exercices.</p> <p>Participer davantage aux campagnes provinciales de sensibilisation à la sécurité civile et promouvoir les trousseaux d'urgence dans les voitures (en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ]).</p> <p>Que le personnel ayant des responsabilités en matière de coordination en sécurité civile détienne une formation ou une certification professionnelle en sécurité civile (section 4.1.2).</p>	<p>Il existe un programme de formation, mais il sera modifié et bonifié (esprit de décision, détection des signaux faibles, etc.).</p> <p>Ce ne sont pas toujours les bons intervenants qui s'inscrivent aux bonnes formations.</p> <p>Les exercices sont effectivement peu nombreux, particulièrement les exercices sur le terrain.</p> <p>L'article 5 de la Loi sur la sécurité civile et le site Web du ministère de la Sécurité publique rappellent que le citoyen est le premier responsable de sa sécurité. Le Ministère est d'accord avec le fait de rappeler aux usagers de la route leurs responsabilités à l'occasion de leurs déplacements, particulièrement lorsque les conditions routières sont difficiles et lors de leurs déplacements en milieux éloignés.</p>	<p>Revoir le programme de formation par rôles et responsabilités avec volet obligatoire, certification et requalification périodique.</p> <p>Élaborer un nouveau programme d'exercices avec un volet obligatoire (comme le Plan des mesures d'urgence d'aéroport).</p> <p>Renforcer les messages aux usagers de la route avec la collaboration de la Direction des communications, des CIGC et de la SAAQ.</p>	<p>Septembre 2017</p> <p>Avril 2018</p> <p>Automne 2017</p>
9 – Renforcer les stratégies d'intervention			
<p>Besoin d'un système de surveillance et d'alerte robuste et efficace.</p> <p>Améliorer la contribution des surveillants routiers et des CIGC au système d'alerte.</p> <p>Implanter un système d'alerte par critères à niveaux multiples.</p> <p>Réfléchir au seuil de passage de « mesures d'urgence » à</p>	<p>Le Ministère reconnaît une confusion entre une situation d'urgence et une situation de sécurité civile. Il rappelle que le PMMUSC prévoit ces définitions (section 5.1.1) ainsi que le passage de la gestion d'une urgence à une situation de sécurité civile en ne mentionnant que « l'atteinte de la limite des capacités d'intervention » de chaque palier. Il serait possible de raffiner les éléments qui constituent l'atteinte de la limite des capacités et ce qui définit le besoin de changer</p>	<p>La Direction de la veille opérationnelle (DVO), une unité de la nouvelle DGSCVO, a le mandat de mettre sur pied un centre de veille.</p> <p>Proposer des listes de contrôle des étapes à faire par les intervenants clés et prévoyant les critères objectifs de passage d'un niveau à un autre.</p>	<p>Septembre 2017</p> <p>Janvier 2018</p>

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
 PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
<p>« mesures de sécurité civile ».</p> <p>Définir des processus d'intervention tous risques centrés sur les fonctions à mettre en place plutôt que la nature de l'urgence ou de la catastrophe.</p>	<p>de niveau d'intervention.</p> <p>Le Ministère est en accord avec l'idée d'évaluer la pertinence d'établir des processus d'interventions tous risques, bien que le PMMUSC soit déjà construit à partir de ce principe (section 5.1), auquel s'ajoutent des mesures particulières selon l'aléa en présence.</p> <p>En ce qui concerne le système d'alerte, il existe une confusion entre les personnes qui doivent être informées et celles qui souhaitent être informées (particulièrement les gestionnaires). Cette confusion est accentuée par les nombreuses préférences au sujet des choix de communication (courriel, message texte ou appel téléphonique). Cette situation a pour effet de réduire considérablement l'efficacité et l'efficacité du processus d'alerte.</p>	<p>Des listes de personnes qui doivent être informées seront établies par la Direction de la veille opérationnelle (DVO) et l'ordre de priorité des personnes à informer en cas d'incident sera établi avec tous les intervenants, y compris les autorités du Ministère.</p> <p>La nouvelle DGSCVO veillera à l'uniformisation des procédures et outils de travail utilisés par l'ensemble des CIGC et le tout sera intégré dans le nouveau Cadre de gestion des CIGC.</p>	<p>Novembre 2017</p> <p>Voir recommandation 6</p>
10 – Développer de nouvelles stratégies en matière de continuité			
<p>Que le Ministère identifie ses services essentiels et développe un plan de continuité des affaires pour ceux-ci.</p> <p>Arrimage et intégration des stratégies et plans de gestion des risques, de mesures d'urgence, de sécurité civile et de continuité des opérations.</p>	<p>Les travaux sont commencés (politique adoptée, services essentiels identifiés).</p>	<p>Voir recommandation 5.</p>	

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
 PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
11 – Clarifier et cibler la gestion de l'information			
<p>Cartographier les flux d'information à privilégier lors d'opérations d'urgence d'envergure.</p> <p>Définir le format et le contenu type des rapports de situation et leur liste de distribution.</p> <p>Améliorer la contribution des surveillants routiers et des CIGC dans la collecte d'information.</p>	<p>Le PMMUSC prévoit déjà ces flux d'information, mais ils devront être bonifiés pour tenir compte des derniers événements.</p> <p>Le Ministère est conscient de l'importance du rôle des patrouilleurs et a conçu à leur intention une formation spécialisée.</p> <p>Le Ministère a constaté, lors de l'exercice réalisé auprès des préposés aux télécommunications des CIGC, que le niveau de connaissances et les procédures sont différents entre Montréal et Québec.</p>	<p>La DGSCVO a implanté l'utilisation de « Bilans consolidés » permettant d'établir un portrait global de l'état du réseau de transport sous la responsabilité du Ministère. Leur forme, leur contenu et la liste de distribution restent à améliorer.</p> <p>Uniformisation des procédures pour les CIGC (DVO) dans le Cadre de gestion des CIGC.</p> <p>Adapter la formation aux patrouilleurs en fonction des commentaires contenus dans le rapport, particulièrement au point de vue de l'alerte, de la transmission de l'information et des listes de contrôle qui seront établies.</p>	<p>Juin 2017</p> <p>Voir recommandation 6</p> <p>Septembre 2017</p>
12 – Développer et partager la connaissance situationnelle			
<p>Renforcer ses capacités en connaissance situationnelle.</p>	<p>La DGSCVO doit mettre en place, dans la Direction de la veille opérationnelle, un centre de veille qui permettra de renforcer la connaissance situationnelle sur l'ensemble du réseau sous la responsabilité du Ministère.</p>	<p>Création du Centre de veille.</p>	<p>Voir recommandation 9</p>

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
13 – Définir les processus décisionnels aux différents niveaux d'opération			
Prise de décision la plus rapprochée de l'intervention tout en assurant la cohérence de l'ensemble des interventions.	Le Ministère fait la même lecture : il existe des conflits entre la structure hiérarchique rigide du Ministère et les besoins opérationnels en intervention. Voir p. 17 du rapport, 3 ^e paragraphe.	Implanter une structure centralisée-déconcentrée pour les répondants régionaux en sécurité civile.	Septembre 2017
14 – Renforcer la coordination			
Améliorer la transmission de l'information et faciliter l'ouverture des centres d'urgence pour assurer une meilleure coordination des actions.	Le Ministère est d'accord avec cette observation. Il serait facilitant de tenir une rencontre de préalerte lorsque des événements météorologiques sont prévus pour mieux se préparer. Il faut également améliorer les réflexes de mettre sur pied les centres de coordination locaux ou régionaux de mesures d'urgence ou de sécurité civile.	Insister dans les formations sur l'importance d'ouvrir les centres de coordination locaux ou régionaux.	

PLAN D'ACTION VISANT À DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU
 PORTRAIT DE LA SÉCURITÉ CIVILE AU MTMDET

Recommandations et constats	Observations du MTMDET	Actions proposées par le MTMDET	Échéancier
15 – Assurer une saine gestion des ressources			
<p>Amorcer plus rapidement l'évaluation des besoins en ressources lors du lancement d'une alerte.</p>	<p>Le Ministère est d'accord avec cette observation. La tenue de rencontres de préalerte permettrait de mieux préparer le personnel et prévoir les équipements requis. Il faut également informer la Direction des communications.</p> <p>Tenir informées les directions territoriales voisines pourrait permettre d'assurer une relève.</p>	<p>Tout le personnel assumant une fonction en mesures d'urgence ou en sécurité civile devrait <i>de facto</i> être considéré comme personnel essentiel (afin de prévenir tout problème en cas de conflit de travail). Il ne faudrait pas attendre l'activation du Plan national de sécurité civile, comme c'est le cas actuellement.</p> <p>Rendre obligatoire une étape d'évaluation des besoins en ressources dans les processus d'alerte du PMMUSC.</p>	<p>Septembre 2017</p>
16 – Assurer une gestion des opérations distincte de la gestion de crise			
<p>Préciser les modalités particulières à la gestion de crise en complémentarité avec celles des autres plans de contingence.</p>		<p>Le Ministère mettra en place sous peu une Cellule de crise, c'est-à-dire une structure pouvant se mobiliser rapidement et coordonner les actions prioritaires et essentielles lorsque survient un sinistre pouvant affecter la sécurité du personnel, les actifs et la prestation des services essentiels du Ministère (déjà approuvé par la Coordination ministérielle de la sécurité civile en février 2017).</p>	<p>Juin 2017</p>